

Maladies contagieuses nécessitant l'éviction de la structure

Tout enfant porteur de parasites (poux, gale) et non traité ou d'une maladie contagieuse (cf liste ci-dessous) est refusé jusqu'à guérison complète.

Les maladies imposant l'éviction temporaire de l'enfant sont les suivantes :

1-Angine à streptocoque :

Signes cliniques : Début brutal ; Gorge rouge ; déglutition douloureuse ; absence de toux ; fièvre rapidement élevée.

Contagiosité moyenne.

Eviction obligatoire : 48h après le début du traitement antibiotique

2-Coqueluche :

Signes cliniques : Toux banale puis quinteuse ; légère fièvre ; quintes de toux de plus fréquentes suivies d'inspirations bruyantes (chant du coq) ; risque d'apnée pendant le sommeil.

Contagiosité forte.

Eviction obligatoire : 5 jours après le début d'une antibiothérapie efficace.

Mesures à prendre pour l'ensemble de la crèche en cas de coqueluche signalée.

3-Hépatite A :

Signes cliniques : coloration jaune de la peau (ictère); fatigue ; fièvre.

Contagiosité moyenne.

Eviction obligatoire : 10 jours après le début de l'ictère.

Contamination par manipulation des selles.

4- Impétigo :

Signes cliniques : grappes de boutons circulaires qui se recouvrent d'une mince couche jaunâtre, sur une partie fragilisée de la peau (bouche, fesses, peau sèche...).

Contagiosité moyenne.

Eviction obligatoire : si les lésions sont trop étendues et ne peuvent être protégées par un pansement, ou si les lésions sont trop nombreuses (plus de 5).

Eviction de 3 jours après le début de l'antibiothérapie.

5- Infections invasives à méningocoque :

Signes cliniques : tâches violettes ne s’effaçant pas quand on appuie dessus, s’étendant en taille et en nombre (purpura) ; gémissements ; irritabilité ; fièvre ; raideur nuque ; maux de tête ; mal aux yeux à la lumière ; vomissements en jet.

Contagiosité faible.

Eviction obligatoire pour hospitalisation immédiate (tél. 15). Prophylaxie des sujets contacts.

6- La teigne :

Signes cliniques : Dans le cuir chevelu : plaques squameuses, croûteuses avec cheveux cassés, courts au milieu de la plaque.

Prélèvement mycologique obligatoire. Un médecin doit examiner tous les sujets contacts.

Eviction obligatoire jusqu’à présentation d’un certificat attestant de la consultation, et de la prescription d’un traitement adapté. Traitement de 2 mois : griséofulvine en 2 prises par jour.

7-Rougeole :

Signes cliniques : fièvre importante avec toux, rhinite et conjonctivite.

Altération de l’état général. (2 à 4 jours). Puis éruption cutanée qui commence derrière les oreilles et descend de haut en bas vers les extrémités.

Contagion forte.

Eviction 2 jours après le début de l’antibiothérapie

8-La scarlatine :

Signes cliniques : éruption de petites papules rouges sans intervalles entre elles ; angine avec langue décapillée ; fièvre élevée

Contagion moyenne.

Eviction obligatoire 5 jours après le début de l’éruption

9-Tuberculose :

Signes cliniques : toux persistante ; fièvre ; fatigue et amaigrissement.

Contagion forte.

Eviction obligatoire tant que le sujet est porteur de bacilles : certificat attestant qu’il n’est plus bacillifère.



10-Gastro-entérites à Escherichia ou à shigelles :

Signes cliniques : diarrhée douloureuse ; avec sang dans les selles ; douleurs abdominales ; parfois convulsions si shigelles.

Contagion moyenne.

Eviction obligatoire jusqu'à la présentation d'un certificat médical attestant de 2 coprocultures négatives à au moins 24 h d'intervalle, au moins 48 h après la fin du traitement.

11-Gale :

Signes cliniques : papules rouges ou vésicules translucides ou sillons grisâtres sinueux de 5 à 6 mm de long situés entre les doigts ou à la face interne des poignets

Contagion moyenne.

Eviction obligatoire jusqu'à la présentation d'un certificat médical attestant de 2 coprocultures négatives à au moins 24 h d'intervalle, au moins 48 h après la fin du traitement.

11- Conjonctivite non traitée : Après le début du traitement